

ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE
(Caisse des dépôts et consignations)

(Délibération modifiée n° 25-98/APS du 23 avril 1998 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et fonds de commerce (art 28 à 30))

(1)
.....
.....
.....
.....

Atteste que
(2)
.....
.....
.....

a déposé le au compte n°
.....
ouvert dans ses caisses :

Une somme de :
.....F CFP

Au titre de l'activité : (3)
.....

Fait à, le

(1) indication de la caisse des dépôts et consignations et de son adresse ainsi que du caissier qui a reçu le dépôt.
(2) d'après les documents communiqués : état civil, domicile, lieu de l'activité professionnelle de la personne physique ; dénomination, forme juridique, siège de la personne morale, ainsi que l'état civil, le domicile et la qualité du ou des représentants légaux ou statutaires ; s'il s'agit d'un versement complémentaire : indication du numéro de la carte professionnelle.
(3) activité garantie : Prestations de services en transaction sur immeubles et fonds de commerce ou en gestion immobilière.